

V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## PARLEMENT EUROPÉEN

**Avis de recrutement PE/96/S**

(2007/C 258/06)

Le Parlement européen organise la procédure de sélection: PE/96/S — Agent temporaire — Assistant (AST4) développeur informatique.

Cette procédure de sélection requiert un niveau d'enseignement supérieur sanctionné par un diplôme dans le domaine de l'informatique d'une durée d'au moins deux ans

ou

un niveau d'enseignement secondaire sanctionné par un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur suivi d'une expérience professionnelle dans un domaine en rapport avec la nature des fonctions de trois années au moins.

Les candidats doivent avoir acquis, à la date limite de dépôt de candidatures et postérieurement aux titres mentionnés, une expérience minimale de 5 ans en rapport avec la nature des fonctions.

Cet avis de recrutement est publié uniquement en allemand, en anglais et en français. Le texte intégral se trouve dans le Journal officiel C 258 A dans ces trois langues.

---